

# biocontact

www.biocontact.fr

tirage de ce numéro 242 500 exemplaires

février 2014

n°243

## le paysage

un bien commun à préserver

aménager la ville citoyenne

l'écologie du paysage, enfin au menu des politiques !

l'organisme agricole, la ferme selon la biodynamie

affichage publicitaire illégal : le combat de Paysages de France

petites villes et gros villages : un compromis écologique

géobiologie et feng shui : un paysage sous (bonnes) influences



offert par

# Aménager la ville citoyenne

**Le déficit de logements dans de nombreuses villes conduit à multiplier les nouveaux quartiers et autres extensions urbaines. Tout en consolidant une approche protectrice et défensive, le paysage permet d'ouvrir le débat sur les projets de territoire en mettant en évidence le « génie du lieu ». Le paysage est la matière sensible du développement durable.**

Il n'y a pas d'aménagement durable qui ne commence par un « bilan de compétences ». Ce concept élaboré pour les humains s'applique pleinement à un territoire. Le parti d'aménagement n'est pas imposé au lieu, c'est le lieu qui dicte ce qu'il doit recevoir pour donner le meilleur de lui-même, pour son profit et pour celui des hommes. La compréhension du « génie du lieu », qui donne sa personnalité à un territoire, et à qui chacun de ses habitants se réfère implicitement, est l'acte sur lequel se construit ensuite le projet. Le paysage est le meilleur guide pour cette découverte.

## Une approche globale portée par les textes

La globalité et le caractère sensible de cette approche rendent difficile sa transposition en normes sectorielles, contrairement à la biodiversité qui se prête mieux à une politique réglementaire. C'est donc le Conseil de l'Europe et non l'Union européenne qui est à l'origine de la Convention européenne du paysage, signée en 2000 à Florence et entrée en vigueur en France le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Anne Fortier-Kriegel, alors déléguée du pôle Paysage au conseil général de l'Environnement et du Développement durable, en résume l'orientation : « *La Convention européenne rapproche l'idée du paysage de celle du cadre de vie lié à la qualité de vie des populations. Pour la Convention, le paysage est partout et forme l'expression de la diversité du patrimoine culturel ou naturel commun. Comme fondement de notre identité, il s'appuie sur le bien-être individuel et social des populations. [...] La gestion des paysages doit accompagner les changements à venir en préservant et en enrichissant la diversité actuelle : en milieu urbain, la maîtrise de l'urbanisation avec les entrées de villes, le traitement des limites ville-campagne, les conurbations linéaires, enfin*

## Le génie du lieu est vivant

Qui veut imiter un modèle, dont il a observé le succès ailleurs, entre en concurrence avec lui, tout en abandonnant ses propres atouts. Mauvaise stratégie. Mais attention à ne pas s'accrocher au passé. Le génie du lieu est vivant. Une vénération qui en ferait une statue figée et immuable conduirait à l'aveuglement et finalement à une trahison. Tout l'art est de révéler ce génie et sa signification d'aujourd'hui.

Il peut revêtir de multiples habits. C'est la géographie, le climat, la géologie et les reliefs, c'est aussi l'histoire, les populations, les usages, les activités, les cultures, les savoirs et les savoir-faire. C'est un génie « Arlequin », aux nombreuses couleurs, qu'il faut découvrir et comprendre, pour tenter de les sublimer dans les projets que l'on échafaude.

*la possibilité par rapport à un espace qui se ferme de toutes parts de conserver l'accès du public au paysage, notamment l'accès au littoral... » (1)*

Cette conception était déjà présente dans la loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites. Contrairement à une idée très répandue, le classement n'a pas pour vocation de geler un territoire mais de préserver son caractère. « *Le classement cherche à conserver le site vivant, il exige seulement que les projets engagés respectent ce qu'on appelle communément le génie du lieu* ». (2) La loi va encore plus loin : « *Elle favorise aussi l'invention et impose la nécessité d'imaginer un projet de territoire pour continuer à pouvoir vivre dans le lieu.* » Il ne s'agit là que des territoires de grande qualité, soit 1,4 % de la surface de la France. Ce sont justement ceux pour lesquels on aurait pu

privilégier une approche statique, hors du temps. Au contraire, la qualité des paysages est une affaire dynamique, à prendre en charge à l'échelle des « bassins de vie ». Une approche confirmée par la loi paysage du 8 janvier 1993, qui propose dans son rapport de présentation une définition du paysage : « C'est à la fois l'histoire et la géographie, c'est l'histoire dont les hommes ont aménagé la géographie pour y vivre. Le paysage est un espace-temps, le temps historique dans lequel l'homme s'est approprié l'espace, a fait de la géographie son histoire. Il est attaché à un territoire réel et contient autant le paysage urbain que rural, autant la mer que la montagne. Le paysage est une discipline propre au projet du vivant. »

### Le paysage, pour permettre le dialogue

Nous connaissons les difficultés de faire réellement participer le public aux décisions d'aménagement. La demande sociale sur la ville et la qualité de l'environnement ne s'exerce guère à partir de projets incompris de la plupart des habitants concernés. Les enquêtes publiques ne font pas recette, ou se polarisent vite sur des conflits locaux, avec le célèbre syndrome NIMBY (*Not in my back yard*, « Pas de ça chez moi ! »). Le langage des techniciens, y compris des représentants d'associations, est trop différent du langage commun pour qu'un dialogue constructif puisse s'engager. Lire un plan ne s'improvise pas, imaginer l'avenir de sa



Les remparts sud d'Angoulême. La ville occupe un promontoire défensif dominant la Charente et ses affluents. Les remparts élevés du Moyen Âge jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle forment, avec la vieille cité qu'ils enserment, un spectaculaire balcon. Le tracé de ces fortifications structure toujours l'espace urbain.

© Thierry Degen/METZ-MEDDE

ville à partir des documents que l'on consulte lors des enquêtes publiques n'est pas à la portée de l'ensemble des citoyens.

Il existe néanmoins une approche où le dialogue peut s'établir : l'approche sensible, à partir des cinq sens. Perception immédiate et partagée, même si les cultures des uns et des autres conduisent à des appréciations différentes. Le paysage offre à cet égard un terrain d'échanges privilégié. Il faut « donner à voir » l'avenir inscrit dans un document d'urbanisme. Il faut proposer une représentation sensible du parti qui sous-tend le projet. C'est sur la base de l'intention exprimée par l'homme de l'art lui-même et du projet dessiné que l'habitant pourra donner son avis, comme l'élu ou le technicien.

Les petits projets comme les grands se transcrivent dans le paysage des villes, et tout le monde peut donner son opinion. « *Le paysage doit devenir un sujet politique d'intérêt général parce qu'il contribue de façon importante au bien-être des citoyens européens*

*et que ces derniers ne peuvent plus accepter de subir leurs paysages en tant que résultat d'évolutions de nature technique et économique décidées sans eux »*, nous dit le paragraphe 23 de la Convention européenne du paysage. Bien sûr, les degrés de sensibilité des habitants sont très différents mais chacun est légitime pour émettre un avis et, ce faisant, entrer dans un débat sur un thème dont il ne se sent pas étranger. La porte est ainsi

ouverte pour une concertation qui s'élargira progressivement à d'autres sujets.

### Une approche sensible

Nous en avons bien besoin. Malgré une réelle amélioration, la qualité des études d'environnement des documents d'urbanisme reste médiocre, et les enquêtes publiques sont encore trop réservées dans les faits à des militants ou des défenseurs d'intérêts personnels immédiats. La grande majorité des populations concernées reste à l'écart. La recherche d'une bonne gouvernance conduit à casser cette fatalité, et le paysage offre à cet égard une excellente opportunité.

### Attention aux approches trop techniciennes

Revenons au « génie des lieux ». Comment le réveiller à l'occasion d'un projet d'aménagement ?

Le risque est grand, aujourd'hui, d'une approche de plus en plus technicienne. Il faut



© Dominique Bidou.

*Le quartier de Confluence à Lyon, totalement recomposé à la suite d'une opération de renouvellement urbain, offre un paysage ouvert et contemporain, en contraste avec les quartiers voisins.*

relever des défis, notamment au nom de l'environnement et de l'énergie. Les contraintes s'accumulent du fait de l'urbanisation existante, de la recherche d'économies, de la connexion avec les réseaux de transport, et d'objectifs aussi sympathiques que d'économiser des matériaux, recycler l'eau, composter sur place les déchets organiques, récupérer l'énergie des égouts, favoriser la biodiversité, se protéger des vents froids, de la chaleur et de bien d'autres choses encore.

Le risque est grand, dans ces conditions, de se faire dominer par la technique. Zéro empreinte carbone, autonomie énergétique et même énergie positive, infiltration totale des eaux, voilà des objectifs intéressants mais qui ne sont qu'au deuxième rang. Ils doivent être au service du premier rang : cet aménagement, pour quoi faire ? quel est le projet humain, politique au sens plein du terme ? C'est la première question à se poser, même si le projet répond à un besoin évident, comme loger ou offrir des sites d'activité ou de loisir, besoin qui ne doit pas aveugler et empêcher la recherche du génie du lieu. Il faut un « bilan de compétences » du territoire pour faire que le besoin et le génie du lieu puissent entrer en résonance. La complexité est au rendez-vous, tellement il y a de paramètres à prendre en compte. Comment, malgré cette difficulté, faire participer le maximum d'habitants ? En abandonnant les approches techniques au profit des approches sensibles. Le paysage, et les représentations qu'il offre, permet à chacun d'entrer de plain-pied dans la complexité. Le paysage est citoyen ■

### › Dominique Bidou.

*Consultant en développement durable. Il fut notamment directeur au ministère de l'Environnement et président de l'Association HQE (haute qualité environnementale). Membre associé de l'Académie d'architecture, il préside aujourd'hui le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) et le Comité d'application de la marque HQE Aménagement. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur le sujet, notamment de *Le maire et son écoquartier*, avec Gwenaëlle Carfantan, Victoires Editions.*



› Site

[www.db-dd.org](http://www.db-dd.org)

1. Anne Fortier-Kriegel, « Connaître le paysage et en reconnaître la valeur », conseil général de l'Environnement et du Développement durable, février 2011.

2. Anne Fortier-Kriegel.